

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 19 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – M. FOULHOUX et Mme ARCHENY, Adjoints - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – M. DAUPHIN – M. EYMERÉ - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET – Mme ROSSI.

SECRETARE DE SEANCE : M. EYMERÉ

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2020.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2020.

**2. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.**

Mme le Maire présente les comptes de gestion 2020 du budget communal, de l'assainissement et du CCAS, dressés par M. le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020.

Le conseil, présidé par M. MORDIER Pierre, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 des 3 budgets qui retracent les opérations de l'exercice 2020.

**3. AFFECTATIONS DES RESULTATS.**

Il est ensuite décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 211 413.18 €, à la section d'investissement pour 21 728.18 € et le reste constitue un report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (189 685 €).

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 816.56 € est affecté à l'excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur).

**4. TRAVAUX DANS LES SECTIONS 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux 2021 établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), concernant quatre forêts sectionales (Ailloux et autres, la Chassagne-le Buisson, la Fontanne-la Guesle et la Vaisse).

Il s'agit principalement de travaux de dégagement manuel, de dépressage avec nettoyage de jeune peuplement et d'intervention en futaie irrégulière. Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 8 967.46 €.

Suite aux nombreuses rave party dans la section d'Ailloux et autres, l'O.N.F. propose également, pour limiter l'accès, la pose de deux barrières coulissantes et de panneaux d'interdiction de faire du feu, pour un coût de 3 242.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le programme des travaux 2021 établi par l'O.N.F., concernant quatre forêts sectionales de la commune, et la pose de barrières et de panneaux dans la section d'Ailloux et autres.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.



- Il faudra attendre de recevoir l'état de notification pour en savoir plus.
- Subventions aux associations communales : un mail va être envoyé aux associations, afin de leur demander d'indiquer leurs activités prévisionnelles pour 2021 et de fournir leur bilan 2020.
  - Accessibilité des bâtiment communaux : M. DAUPHIN fait le point sur chaque bâtiment. L'avis de M. FRAISSE de la D.D.T. sera sollicité.
  - Toiture de la sacristie : les travaux doivent être réalisés avant octobre 2021, pour ne pas perdre les subventions. M. BIOU va être relancé.
  - Barrières parking : les employés communaux feront un muret. Un devis a déjà été reçu. Un autre est attendu.
  - Adressage : la situation sanitaire ne permettant pas de faire des réunions publiques, les conseillers se rendront dans les villages afin de présenter le projet.
  - Parc éolien de Toutée : la réunion prévue le 16 février avec les maires d'Auzelles, de Cunlhat et de Saint Amant Roche Savine, a été annulée. Le conseil n'a actuellement aucune donnée sur ce projet. Il attend plus d'informations pour en débattre.
  - La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 9 avril.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 5 mars 2021.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.